République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

Rapport du Conseil communal au Conseil général
concernant
une demande de crédit de 95’000 francs en vue de diverses rénovations et améliorations des installations de l’Espace Perrier

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Par le présent rapport, le Conseil communal présente une demande de crédit de 95’000 francs en vue de diverses rénovations (parquet de la salle La Tène, révision de la machinerie – scène, travaux de peinture intérieurs et extérieurs) et améliorations des installations (sonorisation, beamer et appareils de cuisine) de l’Espace Perrier.

2 Historique

La parcelle (d’une surface de 12’402 m^2) où se trouve le bâtiment de l’Espace Perrier avait été acquise par la commune de Marin-Epagnier suite à une décision du Conseil général le 25 septembre 1974, pour un montant de 1.5 million de francs.

Le 19 mars 1987, soit 13 ans plus tard, le Conseil général de Marin-Epagnier avait voté à l’unanimité de ses membres un crédit de 5 millions de francs pour la transformation du bâtiment et la réalisation d’une grande salle communale, aujourd’hui nommée la salle *La Tène*. A cette date, cela avait été le plus grand crédit jamais accordé par les autorités législatives ! Il est également intéressant de noter que seule 1.5 page avait suffit au Conseil communal de l’époque pour présenter son rapport au Conseil général. Vu l’importance du montant du crédit, la commission financière avait quant à elle jugé utile de présenter un rapport écrit.

Le 19 avril 1990, un crédit supplémentaire de 700’00 francs avait été décidé afin d’entreprendre quelques aménagements supplémentaires.

Le 23 mars 2000, un montant de 200'000 francs avait été voté pour compléter l’équipement de ventilation. Changement d’époque, le rapport du Conseil communal comptait alors 6 pages.

3 Développement

En 2011, l’Espace Perrier fête ses vingt ans d’existence. La salle *La Tène*, qui est sans aucun doute le plus beau joyau du village, est connue loin à la ronde. Les manifestations qui s’y sont déroulées raisonnent encore dans bien des oreilles de nos citoyens-ennes, et les installations de la cuisine ont été utilisées par de grands chefs et beaucoup de cuisiniers amateurs.

Les nombreuses salles des sous-sol et 1er étage sont appréciées par nos sociétés locales. Elles sont le lieu de rencontres culturelles et spirituelles, de débats politiques et aussi de joutes sportives.

Malheureusement, le revers de la médaille est cruel puisque la multitude des manifestations qui se sont déroulées à l'Espace Perrier durant toutes ces années ont abîmé et usé ce magnifique bâtiment.

Il est donc aujourd'hui temps de consacrer des moyens financiers pour préserver ce magnifique outil que nos prédécesseurs ont bâti au siècle passé.

Le Conseil communal vous invite ainsi à considérer cette demande de crédit comme un investissement dans un outil indispensable pour conserver la palette des prestations offertes aux habitants de notre cité.

4 Travaux projetés

Les diverses rénovations et améliorations des installations qui sont prévues sont les suivantes :

4.1 Rénovation du parquet de la salle *La Tène*

- <u>remplacement des lamelles</u> de bois à divers endroits, notamment devant la scène, cassées suite aux nombreuses manipulations des chariots de tables parqués sous la scène
- <u>ponçage et vitrification</u> du parquet, qui a été utilisé et a souffert des manifestations quasi hebdomadaires depuis plus de 14 ans ; la dernière opération de ce type a été effectué en 1997, voire 1996 ; cette nouvelle vitrification protégera le parquet au-delà de l'année 2025

4.2 Révision de la machinerie – scène de la salle La Tène

- fréquemment utilisée lors des représentations et spectacles, notamment scolaires, la machinerie de la scène (p.ex. câbles et cordages, poids et contrepoids, treuils, etc.) n'a jamais été intégralement révisée depuis l'inauguration de l'Espace Perrier ; il convient de le faire pour des raisons de sécurité des utilisateurs mais également pour faciliter le déroulement *technique* des manifestations

4.3 Sonorisation de la salle La Tène

- <u>mise en place de 2 nouveaux haut-parleurs</u> sur la première poutre de soutien depuis la scène, ceci afin de supprimer le désagréable effet Larsen et pour augmenter sensiblement la qualité de l'acoustique des spectateurs des premiers rangs ; les 2 haut-parleurs actuellement placés au-dessus de la scène seront conservés comme haut-parleurs mobiles et ils pourront par exemple être utilisés dans le hall du Fanel
- <u>acquisition d'une nouvelle table de mixage</u> de marque Yamaha, avec 16 entrées microphones, un lecteur CD MP3, une prise USB, le tout installé dans un rack sur chariot ; cette nouvelle table de mixage remplacera le vieux modèle actuel du type « disco » qui n'est malheureusement pas adapté à la majorité des manifestations ayant lieu à la salle La Tène (séances des autorités ou d'information, spectacles, conférences, voire séminaires) et qui sera utilisée pour les petites manifestations se déroulant dans le hall du

Fanel ; il est à relever qu'en règle générale, lors de soirées avec orchestres, les groupes installent et utilisent leur propre matériel de sonorisation

4.4 Matériel de projection (beamer) dans les salles La Tène et Marin

- le besoin en beamer est de plus en plus nécessaire lors de séminaires, de conférences, de séances des autorités ou d'information, etc. ; un premier beamer sera installé dans la salle La Tène, sur le rack supportant les lumières de la scène, et un second le sera dans la salle Marin, juste au-dessus de l'écran, ceci permettant de ne pas avoir l'appareil devant l'orateur et les spectateurs

4.5 Peinture des boiseries, fenêtres extérieures et du vestiaire du sous-sol

- il s'agira de la première fois en vingt ans qu'une couche de peinture sera appliquée sur les parois en bois, les poutres, certaines portes et fenêtres extérieures ; plusieurs endroits démontrent, à des degrés divers, des détériorations qu'il est nécessaire de réparer ; les vestiaires du sous-sol méritent également un rafraîchissement

4.6 Braisière et four-combi de la cuisine

- la cuisine est un atout important des prestations que l'Espace Perrier offre aux utilisateurs ; la plupart des appareils équipant la cuisine sont les mêmes depuis vingt ans, même plus en ce qui concerne le four-combi ; acheté d'occasion à l'époque et vraisemblablement âgé de plus de 30 ans, le four-combi actuel n'est presque plus utilisé car inadapté aux exigences modernes de la confection de repas et demandant un effort conséquent à chaque opération de nettoyage
- en outre, selon l'avis de professionnels de la gastronomie, une braisière est un appareil pratiquement indispensable dans une cuisine où se préparent des menus pour plus de 100 personnes ; d'ailleurs, l'endroit où elle sera installée avait d'ores et déjà été prévu par le concepteur de la cuisine de l'Espace Perrier – il y a vingt ans ! –, mais les décideurs de l'époque avaient malheureusement jugé que cet outil n'était pas encore nécessaire

Il est relevé qu'à l'occasion des travaux, un système Wifi sera installé dans l'Espace Perrier. Cette installation ne nécessitera aucune autre démarche que la conclusion d'un abonnement auprès d'un opérateur du marché (coût environ 100 francs/mois) et les éventuels achats de matériel seront couverts par le budget courant.

5. Choix des artisans et coûts

Le Conseil communal a sollicité 2 offres pour chacune des composantes de la présente demande crédit, sous réserve de la révision de la machinerie, qu'il résume ainsi :

	Artisan / société choisi(e)	**Offre comparative**
Rénovation parquet / salle La Tène	**Masserey Tapis SA**	
réparation du parquet devant la scène	1'177.50	1'980.00
10 réparations partielles complémentaires	1'003.50	820.00
ponçage et vitrification	18'254.80	17'010.00
total	20'705.80	19'810.00

Révision machinerie – scène / salle La Tène	**Eberhart Scènes SA**	
révision des câbles et treuils de la scène	8'099.25	pas d'offre
total	8'099.25	

Sonorisation / salle La Tène	**Eberhart Scènes SA**	
2 HP + montage	3'254.00	4'800.00
table de mixage + câblage	3'189.00	3'450.00
lecteur CD + MP3 + prise USB	1'070.00	2'500.00
armoire à clés pour amplificateurs	750.00	750.00
total	8'263.00	11'500.00

Matériel de projection / salles La Tène & Marin	**Sono Light Import**	
beamer salle La Tène	5'610.00	6'025.00
beamer salle Marin	1'870.00	2'367.00
total	7'480.00	8'392.00

Peinture boiseries + 5 fenêtres ext. + vestiaire	**Goetz R. et F. Sàrl**	
bois et fenêtres extérieurs	4'188.40	4'751.05
échafaudage de façades	3'476.95	3'476.95
vestiaires sous-sol	1'819.00	3'272.95
réparations menuiserie	1'500.00	1'500.00
total	10'984.35	13'000.95

Cuisine, nouveaux appareils	**Joss F. SA**	
braisière	10’190.00	8’091.00
four-combi	13'524.00	13'244.00
révision cuisinière	2'500.00	3'500.00
total	26'214.00	24'835.00

Total HT		81'746.40
Total TTC	TVA 8%	88'286.10
Divers & imprévus		6'713.90
Total crédit		95’000.00

S’agissant de la rénovation du parquet et malgré un léger surcoût par rapport à l’offre concurrente, le choix du Conseil communal se porte sur l’entreprise Masserey Tapis SA, essentiellement pour son professionnalisme lors de l’analyse de la situation et la complétude de son devis, mais aussi suite aux bonnes expériences déjà vécues avec cette entreprise lors d’autres chantiers. La sélection de l’entreprise Joss F. SA pour l’achat du nouvel appareillage de cuisine est justifiée pour une raison de proximité qui garantira un service après-vente rapide et à moindres frais, notamment par l’absence de frais de déplacement.

Comme indiqué plus haut, une seule offre a été demandée pour la révision de la machinerie de la scène, auprès de l’entreprise Eberhart Scène SA. Cette décision a été motivée par le fait que cette entreprise, qui jouit d’une excellente réputation dans son domaine, connaît parfaitement les lieux puisqu’elle avait à l’époque installé la machinerie.

6 Financement

L'Espace Perrier est comptabilisé au patrimoine financier communal. Sa valeur au bilan s'élevait à 2.358 millions de francs (compte bilan B123.07.00, Espace Perrier) au 1er janvier 2010 et son estimation cadastrale est fixée à 3.376 millions de francs (selon la dernière évaluation du 25 mars 2009).

Pour rappel, les biens du patrimoine financier des communes neuchâteloises, et les investissements qui y sont réalisés, doivent obligatoirement être amortis jusqu'à leur valeur d'estimation cadastrale.

Actuellement, les charges financières (amortissement et imputations internes des intérêts) sont nulles.

Après la réalisation des travaux proposés dans le présent rapport, la moyenne des charges financières se montera à environ 12'600 francs/an pendant 9 ans, soit :

Bilan :	investissement	95'000 francs
Fonctionnement :		
	imputation interne d'intérêts (3.27%, moyenne sur 9 ans)	1'678 francs
	amortissement (hypothèse de taux moyen à 11.5%)	10'925 francs
Charges financières grevant le compte de fonctionnement		12'603 francs

Le niveau des loyers pour la location des salles ne sera pas augmenté après ces travaux, qui sont considérés comme de l'entretien. La possibilité de facturer ou non la prestation Wifi est à l'étude, en n'omettant pas que ce mode de connexion Internet est maintenant un standard se devant d'être proposé.

Il est enfin relevé que la présente demande de crédit fait partie des prévisions des investissements figurant au budget 2011 (position Entretien général des bâtiments).

7 Conclusion

L'objectif du Conseil communal est d'offrir des infrastructures de telle qualité qu'elles augmentent le potentiel de location de l'Espace Perrier et qu'elles procurent satisfaction aux sociétés locales. Il ne semble pas utopique de penser qu'une fois les travaux exécutés, les recettes du bâtiment seront supérieures.

Le Conseil communal est par ailleurs convaincu de la nécessité des travaux proposés, tant pour renforcer l'image sérieuse et compétente de notre commune que pour conserver l'Espace Perrier dans un état optimal pour les 15 prochaines années.

Au vu des arguments évoqués ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'accepter le projet d'arrêté ci-après concernant une demande de crédit 95'000 francs en vue de diverses rénovations et améliorations des installations de l'Espace Perrier.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 21 février 2010 LE CONSEIL COMMUNAL

Annexe : Projet d'arrêté du Conseil général concernant une demande de crédit de 95'000 francs en vue de diverses rénovations et améliorations des installations de l'Espace Perrier

Annexe

République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

Arrêté du Conseil général
concernant
une demande de crédit de 95'000 francs en vue de diverses rénovations et améliorations des installations de l'Espace Perrier

Le Conseil général de la Commune de La Tène,

Vu le rapport du Conseil communal, du 21 février 2010,
Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,
Vu le règlement général de commune, du 19 février 2009,
Entendu le rapport de la Commission financière,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Crédit

Article premier
Un crédit de 95'000 francs est accordé au Conseil communal en vue de diverses rénovations et améliorations des installations de l'Espace Perrier.

Amortissement

Art. 2
La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 11.5% l'an.

Financement

Art. 3
Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Exécution

Art. 4
Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

La Tène, le 17 mars 2011

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,	La secrétaire,
S. Girardin	A. Humbert